

Promotion de la relève dans le sport populaire

Factsheet sur l'attribution des subventions

Idée

Les projets soumis doivent permettre d'agrandir durablement le sport populaire. A cet effet, les clubs régionaux et les entraîneurs des régions peuvent soumettre des projets individuels. Dans le cadre de la promotion de la relève locale, Swiss Volley Région Valais récompensera les projets avec un maximum de CHF 8'000 par an et de CHF 2'000 par projet.

Documents de soumission & de facturation

Les dossiers peuvent être soumis sans formalité. Chaque projet soumis doit ...

- Poursuivre l'objectif de promouvoir le niveau ou la taille cible du sport populaire ;
- Définir une valeur de référence et déterminer l'évaluation de la réalisation de l'objectif ;
- Définir les mesures à mettre en place ;
- Présenter un budget.

Calendrier

Soumission

La soumission se fait sans formalité et dans les délais, jusqu'au dernier jour de mai de l'année concernée (par exemple le 31.05.2024).

Attribution

L'attribution des projets se fait par le comité cantonal jusqu'au dernier jour du mois de juin de l'année concernée (par exemple le 30.06.2024).

Réalisation

La période de projet est définie à partir du premier jour du mois de juillet (par ex. 01.07.2024) de l'année concernée jusqu'à la fin du mois de juin de l'année suivante (par ex. 30.06.2025).

Décompte

Le décompte se fait sans formalité sous à l'aide d'un rapport (y compris l'évaluation de la réalisation des objectifs) et d'un relevé des coûts jusqu'au dernier jour du mois d'août de l'année suivante (par ex. 31.08.2025).